

ACTES NEUJ PRO 2010

TABLE RONDE 3

QUELLE PLACE POUR LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DANS LA STRUCTURATION DES SERVICES JEUNESSE ?

Pierre-Jean ANDRIEU, Professeur à l'Université Paris VII

Alain MAROIS, Vice-Président du Conseil général de la Gironde, chargé de la jeunesse et de la citoyenneté

Jacques ABEHSSERA, Directeur d'un service de prévention spécialisée dans le département des Bouches-du-Rhône, association ADDAP 13

Animatrice : Marie-Jo FILLERE, Coordinatrice du développement social territorial au Conseil général de l'Allier

Marie-Jo FILLERE, Animatrice

Mesdames et Messieurs, bonsoir ; j'ai le plaisir d'animer cette table ronde concernant la prévention spécialisée ; je suis de formation éducatrice spécialisée, j'ai travaillé plus de 30 ans dans l'accompagnement des jeunes dans les services d'aide sociale à l'enfance, je suis depuis 4 ans à peu près beaucoup plus sur une réponse en direction des territoires et sur de la coordination d'actions, sur de la formalisation de réseaux de partenariats autour de projets de territoire.

Jacques ABEHSSERA, Directeur d'un service de prévention spécialisée dans le département des Bouches-du-Rhône, association ADDAP 13

C'est une association départementale pour le développement des actions de prévention.

Pierre-Jean ANDRIEU

Je suis professeur associé à Paris VII ; dans une vie antérieure, j'ai été Délégué interministériel à l'insertion des jeunes, puis Président du Conseil technique de la prévention spécialisée pendant trop longtemps !

Alain MAROIS, Vice-Président du Conseil général de la Gironde, chargé de la jeunesse et de la citoyenneté

Je suis enseignant de profession, militant de l'éducation populaire et je suis là au titre de Vice-Président du Conseil général de la Gironde, en charge de la jeunesse, de l'éducation et de la citoyenneté, ce qui va des collèges à la prévention spécialisée en passant par bien d'autres dispositifs volontaires.

Marie-Jo FILLERE

Nous allons d'abord écouter Monsieur ANDRIEU qui va nous parler de la prévention spécialisée, ce que c'est, les enjeux d'aujourd'hui ; puis Monsieur MAROIS interviendra et apportera son témoignage sur ce qui a motivé le choix du Conseil général de la Gironde de rattacher le service de prévention spécialisée au service jeunesse éducation citoyenneté et en quoi il peut témoigner qu'aujourd'hui, cela a favorisé un meilleur travail en transversalité ; enfin, Monsieur ABEHSSERA nous parlera de son expérience de chef de service de la prévention spécialisée des Bouches-du-Rhône.

Pierre-Jean ANDRIEU

Je ne vais pas dire dans le détail ce qu'est la prévention spécialisée, beaucoup de gens qui sont là connaissent la prévention spécialisée, soit parce que vous êtes, les uns et les autres, éducateurs de prévention spécialisée, intervenant dans la prévention spécialisée, soit que vous occupez des

fonctions dans les départements qui vous amènent à avoir une responsabilité par rapport à la prévention spécialisée. Le rappel sera donc assez rapide ; j'ai pris le parti de plutôt tracer quelle est l'actualité de la prévention spécialisée aujourd'hui ; derrière la diversification très grande des pratiques de prévention spécialisée, il me semble qu'il reste un noyau dur de ce qu'est la prévention spécialisée, qui a une grande actualité, compte tenu de l'évolution des problèmes de jeunesse, des modes de passage à l'âge adulte et aussi, par rapport aux démarches qui sont au cœur de ces rencontres NEJJ PRO : le fait que des départements ou des communes aujourd'hui se sont engagées dans une voie de politique départementale de la jeunesse ; en quoi la prévention spécialisée a à voir avec ces démarches de politique départementale ou de politique locale de jeunesse ? Que peut-elle y apporter ? Que peut-elle ne pas y apporter ? Je ne dirai pas cela sous forme d'affirmation en tout cas, mais plutôt sous forme d'interrogation.

Le premier point, sur la prévention spécialisée, pour revenir à des choses que je considère très essentielles et de base, c'est que la prévention spécialisée est d'abord une démarche éducative, il faut le dire et le redire, qui a une grande particularité : elle ne dispose pas d'un cadre préalable pour mener une action éducative. A la différence d'un programme scolaire, à la différence d'un mandat administratif ou judiciaire, une équipe de prévention spécialisée, des éducateurs de rue, doivent commencer à construire le cadre de la relation avec le jeune, établir la confiance, pour pouvoir engager une action éducative ; on dit cela de manière simple, mais cela renvoie à quelque chose d'essentiel, pour devenir éducative, la prévention spécialisée doit d'abord construire la confiance ; c'est fondateur dans la prévention spécialisée, car précisément, les militants qui ont fondé la prévention spécialisée l'ont fait en direction de jeunes qui sont en rupture de tout ; la première chose à faire est de rétablir le lien, rétablir de la confiance, pour pouvoir ensuite aider à grandir, mener une action éducative. C'est le premier point de spécificité de la prévention spécialisée.

Le deuxième point de spécificité de la prévention spécialisée, c'est dans le champ du travail social, la seule intervention dans le champ du travail social, le seul mode ou modèle d'intervention, qui à la fois allie de l'intervention individuelle, de l'intervention en direction des groupes, et de l'intervention en direction du milieu. Pour aller vite, dans l'ensemble du champ du travail social, c'est la seule intervention qui explicitement, dans ses textes fondateurs, qui sont des productions du milieu lui-même, que l'on retrouve aujourd'hui dans les chartes qu'ont adoptées de nombreux départements, c'est la seule intervention dans le champ du travail social qui a vocation à pouvoir faire des démarches que l'on pourrait appeler « de développement communautaire » ; c'est une spécificité de la prévention spécialisée.

Si je rappelle ces deux points essentiels de la prévention spécialisée, c'est que je pense que ces deux points ont une grande actualité qui aujourd'hui déborde assez largement la question des seuls jeunes en difficulté ou des seuls jeunes marginalisés ; je ne vais pas vous dire pour autant que la prévention spécialisée doit être partout, cela n'aurait d'abord aucun sens, doit intervenir en direction de tous les jeunes, mais à mon sens, ce modèle, tel que je le décris, de manière un peu schématique et idéale sans doute, si on le met en regard des évolutions des processus de socialisation de la jeunesse, premier point, je pense que le nombre de jeunes aujourd'hui en crise de socialisation est bien plus important qu'il n'a jamais été, pour tous les gens qui travaillent dans les quartiers de la politique de la ville, des gens en milieu rural ; cette crise de socialisation, c'est à la fois parce qu'il y a des phénomènes sociaux de pauvreté, etc., forts, mais cela va un peu au delà, s'il y a autant de jeunes qui sont dans des difficultés pour se construire, cela renvoie aux transformations même de la société aujourd'hui ; le passage à l'âge adulte ne se fait pas dans une société avec autant de cadres et de repères qu'auparavant ; les cadres et les repères, c'est bien, on se tape dedans, mais cela aide à grandir ; quand ces cadres et ces repères disparaissent, il est plus difficile de grandir, et certains peuvent se retrouver un peu dans le vide. Effectivement, la prévention spécialisée potentiellement, le modèle prévention spécialisée pourrait s'appliquer à un beaucoup plus grand nombre de jeunes que par le passé, parce qu'ils sont dans une situation comme celle-là. Pour prendre un autre exemple : le travail avec les groupes, qu'est-ce que c'est aujourd'hui ? Le poids du travail de la socialisation entre pairs dans la construction individuelle est très important ; qu'est-ce que l'intervention de la prévention spécialisée ? C'est très souvent d'intervenir dans des groupes de pairs, qui sont les uns et les autres un peu à la dérive. Il me semble qu'il y a donc une actualité très forte sur ce premier point ; cela ne veut pas dire qu'il faut répondre en terme de prévention spécialisée partout et à tous les jeunes.

Deuxième élément dans les évolutions : au delà des jeunes qui sont dans des situations de crise de socialisation, beaucoup de pratiques des jeunes étonnent beaucoup et supposent aujourd'hui que l'on

repense les formes de l'encadrement de la jeunesse ; ce que je constate est que les départements qui ont adopté des politiques départementales de la jeunesse, les villes qui adoptent des politiques locales de la jeunesse, que font-elles d'autre que d'essayer d'imaginer de nouveaux cadres pour aider les jeunes à grandir, à passer à l'âge adulte ? Dans cette démarche, la prévention spécialisée n'a pas à intervenir là-dessus, mais ces savoir-faire me semblent être des choses qui peuvent être tout à fait utiles dans des démarches de politique départementale ou de politique locale de jeunesse ; il y a des savoir-faire ; je dis cela sous réserve que la prévention spécialisée soit à peu près ce qu'elle dit être ; à des endroits, la prévention spécialisée peut être très éloignée de ce que j'ai rappelé tout à l'heure ; il y a toutes les chances qu'il y ait une très grande diversité de pratique ; il faut partir de là mais le modèle d'intervention est vraiment pertinent ; cela ne veut pas dire qu'il faut mettre partout de la prévention spécialisée, on peut s'inspirer beaucoup, il y a des choses à tirer de la prévention spécialisée.

C'est à partir de là que l'on peut poser la question de savoir quelle place peut prendre la prévention spécialisée dans une politique locale de jeunesse ou dans une politique départementale de jeunesse ; ce n'est pas en partant du fait qu'il faut que tout le monde soit avec tout le monde, que tout le monde soit partenaire de tout le monde, qu'il faut travailler ensemble. Je reviens un peu de cela après avoir, dans mes fonctions, plaidé pour cela ; il faut au contraire être très vigilant à la spécificité que chacun peut apporter ; ce n'est pas en se mettant ensemble que l'on est les meilleurs, souvent, c'est en faisant souvent bien ce que chacun fait que l'on peut avoir de meilleurs résultats. En tout cas, le partenariat ne doit pas être considéré comme une espèce de fin, il faut aller chercher ce qui est dans les richesses de chacun, les savoir-faire et autres, et comment on les utilise dans des enjeux renouvelés.

Par rapport à cela, dans l'expérience de la prévention spécialisée, quelque chose est tout à fait important aujourd'hui, c'est son mode d'immersion auprès des jeunes ; il est très différent du type de relation qui s'était construite par l'éducation populaire autour de l'offre d'activités ; or, aujourd'hui, c'est ce que j'entends dans les démarches de politique locale de jeunesse, les animateurs qui avaient travaillé sur la base d'une offre d'activité, les jeunes venaient et on établissait des relations, c'est l'activité qui est un cadre, disent « il faut aller chercher les jeunes » ; cela veut dire aller sur le terrain ; des villes ont même créé des fonctions spécifiques pour aller sur le terrain ; en allant sur le terrain, on s'aperçoit que ce que l'on prend « dans la gueule », ce sont les demandes individuelles des jeunes, à côté de leur besoin, il faut aller voir ce que sont leurs pratiques et comment travailler avec eux. Aujourd'hui, on voit qu'il y a des questions très fortes dans les politiques locales ou départementales de jeunesse, qui sont posées aux professionnels, aux types de professionnels nécessaires pour se coltiner ce que sont aujourd'hui les formes de jeunesse, de passage à l'âge adulte ; de ce point de vue, dans les formes et les capacités d'immersion de la prévention spécialisée, il y a un certain nombre de choses à apporter.

Je prenais ces deux exemples pour montrer qu'effectivement, la question du positionnement de la prévention spécialisée par rapport aux politiques départementales, car c'est ce qui était au cœur de la table ronde, de savoir si l'on rattache la prévention spécialisée à une direction de la jeunesse, si elle reste à l'aide sociale à l'enfance, si elle est rattachée au service qui s'occupe de politique de la ville, toutes ces configurations existent, et pour moi, elles ne sont pas premières ; ce qui est premier est véritablement de se demander quels sont les enjeux d'aujourd'hui et ce que la prévention spécialisée peut apporter par rapport à la volonté que peut avoir une collectivité, départementale ou locale, de construire et mettre en œuvre une politique jeunesse ; il ne faut pas attendre qu'elle puisse tout apporter, être la solution à tout, sûrement pas, ce serait absurde, mais en même temps, il ne faut pas non plus laisser de côté une expérience importante.

Dernier point, dans un moment important, où il y a beaucoup d'injonctions, je le fais en tant qu'administrateur d'une association de prévention à Paris, sur les questions de sécurité, il y a nécessité de revenir à cette idée de base qu'intervenir auprès des jeunes qui se marginalisent, ce ne sont pas tous les jeunes mais de plus en plus ce sont des situations difficiles, c'est établir la confiance avec eux, et cela se mérite, et se préserve. Je le vois dans mon quartier, l'équipe de prévention que je suis particulièrement dans mon association, des jeunes ont su, on leur a dit que des éducateurs de prévention spécialisée avaient participé à une réunion à la mairie ; le retour sur le terrain, dans un contexte où il y avait eu un meurtre, des descentes de police et autres, il devient compliqué de continuer à agir ; il faut à un moment donné que notre société sache choisir : veut-elle disposer de professionnels qui établissent la confiance, et cela ne vaut pas simplement pour la prévention

spécialisée, mais plus largement aujourd'hui dans le contexte dans lequel nous sommes ? Et si elle le veut, il faut qu'elle s'en donne les moyens.

Alain MAROIS, Vice-Président du Conseil général de la Gironde, chargé de la jeunesse et de la citoyenneté

Les enjeux ont été posés par Monsieur ANDRIEU assez fortement. Si je traite de l'expérience girondine, ce n'est absolument pas, je tiens à ce que ce soit clair, dans l'idée d'en faire un modèle ; ce que je vais décrire est une réponse organisationnelle, qui pourrait être tout à fait différente dans un autre contexte, mais à une volonté effective de conduire une politique, ou des politiques en direction de la jeunesse et des jeunes, et d'inclure à ce titre le champ de la prévention spécialisée dans le champ de ces politiques.

Nous avons présenté ici, j'ai eu l'occasion de présenter à NEUJ PRO voici 4 ou 5 ans le travail que nous avons engagé à travers une charte pour la jeunesse ; ce que nous mettions en place à l'époque était la structuration de nos services autour d'une direction générale adjointe de la jeunesse qui comportait aussi bien les collègues que tout le champ éducatif, le sport, la vie associative, et la prévention spécialisée. Cette organisation était au service d'un projet politique ; il s'agissait de mettre de l'ordre dans nos politiques ; ce n'est pas un projet politique mais c'est très pratique ; quand même, vers un projet politique, cela commence par cela, c'est-à-dire se poser des questions sur ce que l'on fait, le rendre lisible, cohérent, et surtout veiller à ce que les réponses que l'on apporte soient en phase avec les besoins des territoires et la Gironde, ce sont des territoires ; c'est une ville, Bordeaux, un nom connu, un peu plus de 250.000 habitants ; c'est une communauté urbaine qui au total, Bordeaux inclus, fait 600.000 ou 650.000 habitants ; mais ce sont autant d'habitants dans le monde rural du plus vaste département de France (ou d'un des 2 ou 3 plus vastes départements de France) ; des territoires très diversifiés donc, qui drainent des populations, des jeunes, qui ont à la fois leur parcours individuel, mais qui évoluent aussi dans des contextes différents. Nous voulions absolument arriver à tisser un réseau de réponses ; nous avons effectivement inclus la prévention spécialisée dans ce champ organisationnel. Cela a soulevé des inquiétudes vives chez les professionnels et les services.

Je réaffirme très clairement qu'il n'y a pas d'ambiguïté, la prévention spécialisée en Gironde est régie par les mêmes textes qu'au niveau national, elle est bien rattachée à l'aide sociale à l'enfance, le personnel et le service a la culture très forte de son parcours professionnel dans ces directions ; aujourd'hui, quand il y a des modifications dans le personnel de service, nous veillons à ce que cette culture persiste. Cela a créé aussi des inquiétudes sur le terrain, de la part des professionnels de la prévention spécialisée : allait-on les tirer sur le champ éducatif, d'une réponse éducative ? Allait-on les instrumentaliser pour régler des problèmes de tranquillité publique, ou vers des politiques publiques si nobles soient-elles ? Allait-on donc les sortir de leur champ d'action ? La question n'était pas là et je crois pouvoir dire sereinement, avec 5 ans de recul, 5 ans de travail où l'on a travaillé aussi par rapport à la prévention spécialisée elle-même, que ces inquiétudes sont aujourd'hui derrière nous.

Quel était l'intérêt pour nous de mettre la prévention spécialisée dans ce champ ? D'abord, bien qu'ayant des spécificités fortes que Monsieur ANDRIEU a rappelées, elle s'adresse à des jeunes, qui sont aussi les jeunes qui aujourd'hui mobilisent l'attention de tous ceux qui réfléchissent à l'avenir de la jeunesse, à la façon dont nos sociétés évoluent ; se priver de l'apport pratique de la connaissance de terrain, mais aussi des outils qu'a mis en place la prévention spécialisée, les équipes de prévention spécialisée sur le terrain depuis des décennies, dans la construction de ces politiques, nous semblait être une erreur. Nous avons effectivement placé la prévention spécialisée dans le champ d'organisation des politiques de jeunesse.

Je suis tout à fait en phase avec Monsieur ANDRIEU, je pense qu'il peut y avoir, par rapport à une volonté de tisser ces liens politiques, d'autres modes d'organisation ; quel était le rapport de force de la prévention spécialisée dans l'ASE et dans le champ de l'action sociale au Conseil général de la Gironde ? Le Conseil Général de la Gironde aujourd'hui, avec les transferts de 2004, c'est plus de 6.500 agents ; les éducateurs spécialisés, qui sont professionnellement là, ont des fiches de paie des associations de prévention, pas des fiches de paie Conseil général ; c'est 80 à 90 agents auxquels il faut rajouter les personnels support ; mais le service lui-même du Conseil général, c'est 3 agents, dans une direction d'action sociale qui a malgré tout une culture sociale, mais d'autres fonctions, qui est souvent dans le fait d'avoir à mettre en place des droits et pas mener des politiques sur le terrain, l'optique est différente. Je ne suis donc pas sûr du tout que le transfert ou pas des services du Conseil

général de la prévention spécialisée, de l'action sociale vers la jeunesse, ait été une des considérations, car quelque part, ils se sont retrouvés identifiés, clairement, par rapport à ce qui est notre très grosse organisation, l'action sociale, et quand il y a une relation, c'est une vraie relation duelle ; il n'est pas sûr non plus que ce soit exactement comme cela que cela se passait auparavant, noyés dans une masse importante, avec également l'avantage de pouvoir travailler sur le terrain sur le tissage de nos politiques jeunesse. Quels avantages pouvons-nous aujourd'hui, au bout de 5 ans, en tirer ?

D'abord, le fait que nos objectifs généraux étant de diversifier les réponses aux problématiques des jeunes et des jeunes en Gironde, nous avons également sur le terrain facilité la lecture de la place de la prévention spécialisée dans la mesure où nous avons été amenés à poser aux territoires la question de l'existence des autres réponses. La prévention spécialisée historiquement, en tout cas en Gironde, dans nos secteurs, était amenée dans certaines collectivités à bâtir des réponses par défaut ; l'activité est une médiation importante, on ne peut pas simplement être dans le rapport duel sur un bout de trottoir, il faut au bout d'un moment passer à autre chose, proposer un cadre d'action, le construire est donc quelque chose d'important, comme l'indiquait Monsieur ANDRIEU, à justifier ; et des réponses ont été construites sur le territoire, mais on ne peut pas se satisfaire du fait que ce soit la prévention spécialisée qui mène les politiques communales ou locales de réponse globale, de réponse de droit commun aux jeunes en général, ce qui était parfois un peu le cas. En posant clairement le fait que le Conseil général ambitionnait, se proposait d'aider, de soutenir, (on a mis en place une territorialisation de nos actions, des dispositifs) les communes à construire des réponses pour les jeunes et les jeunes, de notre point de vue, la prévention spécialisée n'en est que beaucoup mieux identifiée dans son action, pour ce qu'elle est.

Ensuite, le lien organisationnel au sein du Conseil général, avec l'ensemble des acteurs oeuvrant dans le domaine de la jeunesse a facilité la mise en place d'un cadre qui existe toujours, c'est comme cela que je l'ai ressenti quand j'ai pris mes fonctions politiques où l'on m'a expliqué d'abord ce que n'était pas la prévention spécialisée jusqu'à ce que je commence à comprendre ce qu'elle pouvait être, ce qu'elle était et ce qu'elle pourrait être pour les besoins de la Gironde. C'est souvent comme cela que ça se passe ! La mise en place d'un cadre des politiques départementales a permis aussi de faciliter la mise en place d'un cadre sur le terrain ; quel était le ressenti très fort des associations de prévention à cette époque devant la diversification des situations, devant les faits (rappelons-nous les années 2005-2006, la crise des banlieues, tout ceci a claqué à la figure de tout le monde), il y a eu une tentation très forte, que je peux comprendre, je suis élu local aussi, de demander à la prévention spécialisée de jouer des rôles qui ne sont pas les siens, c'est-à-dire d'être le pompier au pied de l'immeuble, d'être présente dès qu'il y avait un feu de cageots, d'être dans autre chose, fondamentalement que le travail de terrain.

Je le dis très clairement ; cela ne veut pas dire que je pense, surtout pas, que les éducateurs soient là pour tenter d'empêcher de mettre le feu aux cageots ; je pense qu'ils ont aussi leur place ; mais il ne faut surtout pas que ce ne soit que leur travail ; il ne faut surtout pas que cela prenne l'essentiel de l'évaluation, de la vision que l'on peut en avoir ; et par rapport aux relations à établir, de manière inter-individuelle avec les jeunes, il y a des limites qu'il faut absolument poser. Ce que ressentaient très fortement les associations de prévention, c'était des tentatives très fortes d'instrumentalisation de leur action ; il faut être très clair, c'était de tous bords politiques, je prends mes risques ; c'était parfois aussi difficile de discuter avec le Maire de Bordeaux, ancien Premier Ministre, qui n'est pas sur le même côté de l'échiquier, qu'avec le Maire de la commune voisine, le Vice-Président qui est à côté de vous tous les lundis dans la salle du bureau du Conseil général, qui dit « écoute, là, il faut qu'ils fassent quelque chose » ; ce n'est pas plus simple.

La seule façon de s'en sortir est de construire en commun un cadre ; encore une fois, ce cadre, on peut le construire sans forcément le relier à des questions d'organisation ; je crois que c'est une question de volonté politique, d'analyse que l'on fait ; mais de notre point de vue, le fait de pouvoir se situer dans une politique plus globale, de pouvoir aussi arriver avec d'autres outils liés à ces politiques, de pouvoir développer sur certains territoires de Gironde, et pas seulement urbains, mais aussi quelques communes à profil particulier dans le milieu diffus girondin ; on pourra développer des contrats locaux de citoyenneté, dans lesquels on propose aux communes un certain nombre de visions globales et d'actions ; cela nous rend plus crédible lorsqu'on pose un cadre de travail et que l'on essaie de clarifier la place de la prévention spécialisée.

Marie-Jo FILLERE

Il nous semble important de laisser une large place au débat. Monsieur ABEHSSERA va maintenant nous parler de son expérience en tant que chef de service de la prévention spécialisée des Bouches-du-Rhône.

Jacques ABEHSSERA, Association l'ADDAP 13

Comme Monsieur MAROIS, ce n'est ni un exemple, ni un modèle, c'est l'évolution de l'organisation de la prévention spécialisée dans les Bouches du Rhône, qui fête la semaine prochaine ses 50 ans ; en 1960, cela a démarré par la Fédération des clubs et équipes de prévention, un peu comme partout dans certaines villes de France, cela a démarré par des clubs de bénévoles dans les quartiers qui accueillent les jeunes, qui développaient des activités ; la Fédération des clubs de prévention ensuite a évolué, un peu comme partout ailleurs, elle s'est structurée, les professionnels sont arrivés ; il y a eu l'ère de l'institutionnalisation, avec un arrêté qui a défini les principes, les pratiques et le cadre d'intervention, ensuite il y a eu la politique de la ville et la décentralisation ; nous avons connu toutes ces époques, avec des hauts et des bas, avec des risques de disparition ; nous nous sommes accrochés aux branches.

Aujourd'hui, l'ADDAP, depuis 1986, c'est 22 villes sur le département des Bouches du Rhône et 230 salariés, dont 160 éducateurs spécialisés ; c'est donc une expérience importante qui nous permet aujourd'hui de développer des actions sur 14 arrondissements de Marseille, une convention bipartite avec le Conseil général et 2 conventions tripartites avec 2 villes du département qui financent des postes ; notre principal financeur est le Conseil général des Bouches-du-Rhône. Cette expérience nous permet aujourd'hui d'affiner une organisation en services, 4 services sur la ville de Marseille, 3 services extérieures, avec à peu près 25 éducateurs par service et 2 cadres de proximité ; cela nous permet aussi de veiller, par l'accompagnement des équipes, au respect des principes et des pratiques. Je présenterai une ou deux actions un peu plus tard ; si j'aborde cette question de l'organisation, c'est qu'à l'ADDAP nous sommes soucieux des principes et des pratiques, notamment quand il est question de développer des projets spécifiques, le travail des cadres de proximité est de veiller à ne pas abandonner le terrain ; ce n'est pas parce qu'on est impliqué dans une action que l'on fait moins de travail de rue ou moins d'accompagnement éducatif.

Nous essayons d'accompagner tout cela, au point qu'aujourd'hui, nous sommes bien sûr dans l'aide sociale à l'enfance, nous sommes un interlocuteur privilégié du Conseil général, qui aujourd'hui nous passe « des commandes » à partir de problématiques repérées sur le département, et plus précisément sur l'hyper-centre ville de Marseille : une problématique autour des mineurs étrangers isolés, une présence de mineurs d'Afrique du Nord, de l'Europe de l'Est, qui demande une approche très spécifique ; c'était porté par une association que vous connaissez peut-être, « Jeunes errants », qui a disparu ; aujourd'hui, la volonté du Conseil général, c'est de développer une plate-forme avec plusieurs approches de cette problématique : la prévention spécialisée est chargée d'aller au contact de ces mineurs en centre-ville, ensuite, d'autres partenaires feront de l'investigation par exemple, pour la sauvegarde, ensuite un travail avec le juge des enfants, la brigade des mineurs, et enfin, une décision d'orientation ou de prise en charge.

Autre demande du Conseil général, un travail en grande soirée ; nous l'avons appelé « le service de nuit » au début, nous l'appelons aujourd'hui « service de grande soirée », tout simplement parce qu'il démarre à 18 heures et finit à 0 heure 30 ; cela a bien sûr entraîné une organisation de travail, beaucoup de recrutements sur ces postes, et une organisation, de manière qu'il y ait des liens entre le travail réalisé la nuit et le service de prévention spécialisée de jour et bien sûr, les autres partenaires sociaux sur le territoire.

Un autre exemple de partenariat dans l'action sur les territoires autour des questions de scolarité, d'absentéisme ou de déscolarisation ; nous travaillons aujourd'hui avec pratiquement 80 collèges du département autour des questions d'absentéisme, de déscolarisation ; nous essayons d'agir le plus tôt possible à partir de modules de remobilisation, de remotivation ; ce sont des temps où les élèves sont accueillis ; au début, c'était des élèves qui posaient des problèmes de comportement et qui faisaient l'objet d'une sanction ; le travail de partenariat avec les collèges et les autres services sociaux nous amène aujourd'hui à cibler, à repérer des élèves dont la situation au regard de l'école nécessite un soutien, un accompagnement, de manière à faire en sorte que l'enfant puisse suivre sa scolarité correctement. Une équipe interne très mobilisée, les enseignants, la vie scolaire, le chef d'établissement, et une équipe d'acteurs sociaux, nous allons accueillir les élèves, faire un travail sur

la situation, sur le relais avec la famille, le lien avec les clubs ou les associations de quartier, et mettre en place un étayage qui permet à l'élève de suivre sa scolarité le mieux possible. Un partenariat très diversifié : nous travaillons bien sûr avec des collègues, nous travaillons avec les services du département, le service éducation, le service insertion ; nous n'avons pas élaboré de charte spécifique, il y a une telle connaissance réciproque qu'aujourd'hui, nous arrivons à travailler sereinement sur des actions en direction des publics. J'ai évoqué cette expérience de remobilisation avec les collègues, nous travaillons très étroitement avec la mission locale sur la question de l'insertion des jeunes, et pareil, nous sommes aussi en mesure de mettre en place des actions un peu expérimentales, de remobilisation, pour ensuite faire venir les jeunes sur des modules de préqualification ou de qualification.

Une dernière expérience, qui montre à la fois l'expérience que nous avons acquise à ce jour et la reconnaissance par certains partenaires : le Conseil régional PACA et la SNCF nous ont demandé depuis 2 ans d'intervenir dans les TER ; on se rend compte aujourd'hui que la compétence de prévention spécialisée est repérée ; on nous demande de la transposer, de l'adapter dans d'autres espaces, le train étant un espace utilisé par les jeunes ; les équipes éducatives interviennent dans le train à ce moment et font le lien avec les équipes de prévention spécialisée sur les territoires. L'association aujourd'hui tient à garder le statut d'association pour avoir cette distance avec les collectivités, son autonomie, mais en même temps, cela lui permet une intervention avec plus de souplesse ; nous développons aujourd'hui une expertise, une connaissance, un regard sur les quartiers par cette présence, par l'observation sociale, l'expertise qui permet, non pas d'infléchir, mais de contribuer à l'élaboration de dispositifs ou d'actions sociales, avec nos partenaires, que ce soit les mairies de secteur à Marseille, ou certains services du département.

Marie-Jo FILLERE

Nous allons passer aux questions si vous en avez, ce que je pense.

Amadou M'BAYE, Responsable du secteur 18-25 ans à la mairie de Rouen

Je suis en même temps responsable de la maison de quartier sur un territoire de 16.000 habitants, quartier politique de la ville ; j'ai deux choses à dire, et tout d'abord faire un constat ; j'ai entendu tout à l'heure ce qu'a dit Monsieur ANDRIEU sur la prévention spécialisée ; je me rends compte, sur le territoire où je suis, qu'aujourd'hui des jeunes ne sont pas dans le giron des éducateurs spécialisés. Je m'explique, je suis dans une structure, dans un quartier difficile, nous avons des jeunes qui sont là et j'ai des animateurs municipaux, qui ne sont pas des éducateurs, et qui ont beaucoup de problèmes avec ces jeunes ; mais de l'autre côté, nous avons une équipe de prévention qui dépend du Conseil général, si j'entends bien ce qu'ils nous disent, car la mairie n'a pas de pouvoir pour dicter certaines choses à ces éducateurs, et je me rends compte que nos animateurs font office d'éducateurs ; c'est jouer sur les mots : il faut que l'on m'explique la différence.

C'est important, car aujourd'hui, nos animateurs qui n'ont pas une formation d'éducateur, sont en difficulté, car ils sont en face de beaucoup de choses ; les éducateurs spécialisés ne viennent pas, ils nous disent, je le répète textuellement, qu'ils sont avec la population la plus en difficulté, notamment les toxicomanes ; c'est un fait, mais de l'autre côté, on a des jeunes qui sont en difficulté, qui sont laissés à l'abandon. C'est un constat, cela me tenait à cœur ; c'est important, on parle de la prévention spécialisée, mais il faut que l'on parle aussi de ce problème qui existe au niveau des communes ; je suis sûr que je ne suis pas le seul dans ce cas, d'autres municipalités rencontrent ce problème ; j'aimerais que l'on m'éclaire et que l'on me dise quoi faire dans ce cadre.

Marie-Jo FILLERE

La question que vous posez, nous en avons beaucoup débattu tout à l'heure, c'est la réponse, le sens de la réponse, l'organisation de la réponse à donner, toutes institutions confondues au niveau des territoires et au delà, l'articulation entre les différents acteurs qui interviennent sur ce territoire. La question que vous posez est de savoir comment se passe le relais, entre les animateurs de quartier, qui ont toute leur importance sur le territoire, et les services de prévention spécialisée.

Amadou M'BAYE

Et comment travailler ensemble.

Marie-Jo FILLERE

C'est toute l'organisation du travail ensemble et de la réponse au niveau du territoire, s'il n'y a pas toujours un projet de territoire. Qui veut répondre ?

Marie-Claire LOMBARD-DONNET, Directrice de la jeunesse et de la vie des quartiers à la ville de GAP

Un petit exemple, car nous avons exactement cette même problématique sur la ville de GAP, 40.000 habitants, territoire de montagne, rien à voir avec Rouen, Bordeaux ou le département de la Gironde, département de 120.000 habitants, tout petit département ; la ville de Gap a créé 5 centres sociaux municipaux et une équipe de prévention ; celle-ci est rattachée à la politique de la ville, et les centres sociaux sont rattachés à la direction de la jeunesse et de la vie des quartiers. J'ai la même problématique : on demande aux animateurs d'aller éteindre le feu dans les quartiers, c'est classique ; on résiste, mais ce n'est pas facile non plus ; en plus, on est municipaux, forcément on obéit aux injonctions du Maire.

Par rapport à cela, l'équipe de prévention qui a été nommée, 3 éducateurs spécialisés, nous travaillons avec eux en permanence en partenariat, mais il n'y en a pas un qui soit meilleur que l'autre, par rapport aux animateurs ; ils sont ensemble sur un territoire et travaillent en commun sur des spécificités ; quand c'est une réponse individuelle, sur une problématique individuelle, c'est l'éducateur qui rentre en ligne de compte et qui fait le lien, avant ou après, avec l'animateur, et vice-versa. Cela marche, ce n'est pas forcément idyllique, mais c'est un exemple de fonctionnement et d'organisation ; je reviens sur l'aspect organisationnel, je pense important de fixer le cadre et l'organisation des services par rapport à une politique que l'on veut mettre en place.

Moustapha CHOUIREB, Ville de Grand Quevilly

Par rapport à ce qui vient d'être dit et aux interventions, de qualité, car c'était vraiment super, sur la prévention spécialisée, je mène une étude sur le territoire, cela rejoint mon collègue de Rouen car je suis de Grand Quevilly, commune de l'agglomération rouennaise, nous réfléchissons à la mise en place d'équipes, mais concrètement, au niveau des critères, on ne remplit pas tout et il faut donc que l'on réfléchisse sur un autre mode d'intervention. Cela dit, j'ai fait des études dans les villes environnantes, où il y avait effectivement des équipes de prévention spécialisée, je constate qu'il y a une convention tripartite ; c'est symptomatique de la répartition au niveau de la table, la ville n'est pas représentée, pour dire son positionnement et les relations parfois difficiles qu'il y a entre les clubs de prévention et les villes en général. C'est un premier aspect, assez important.

Pour répondre également à la question, l'avantage de passer par un club de prévention, c'est le respect des principes de la prévention spécialisée, c'est-à-dire l'absence de mandatement ; un maire ne peut pas demander à un club de prévention des données personnelles, ou d'intervenir de manière précise ; cela maintient une certaine autonomie et ce n'est pas plus mal. Mais il est vrai que sur la relation ville/club de prévention et département, car il faut aussi jouer à un moment le rôle d'arbitre sur les conflits, parfois latents ou naissants entre ces deux institutions, il y a vraiment une opacité, un vrai problème qu'il faut régler, et j'attends des réponses aussi sur ce sujet.

Jacques LAHAYE, Président de la sauvegarde de l'enfance dans l'Allier

Nous avons la délégation au niveau prévention spécialisée pour notre département. Pour répondre à la question posée (pour tenter de répondre, car c'est compliqué), c'est tout le débat personnes en difficulté, etc. Effectivement, il y a beaucoup de difficultés, on ne pourra pas tout résoudre, et tout le monde concourt en partie à prendre une difficulté sur un territoire. Je suis bénévole, je le vois un peu différemment ; je pense que la prévention spécialisée a pour mission d'essayer d'aider à mettre en place une réponse et se dégager le plus vite possible au niveau quartier ; il ne serait pas bon qu'un service de prévention reste tout le temps dans la même position, alors que le besoin d'une maison de quartier, par exemple, existe dans le temps. C'est un premier point de différence.

Deuxième point, je vais défendre le côté associatif ; il y a plus de liberté et plus d'autonomie, j'espère tout au moins, au niveau des réponses, que lorsqu'il s'agit d'une gestion « directe », par rapport à quelqu'un qui est élu, il y a quand même un besoin fort de savoir un certain nombre de choses ; chacun est dans son rôle par rapport à cela. En revanche, nous avons beaucoup avancé au niveau du département de l'Allier, car il y a à la fois une commission départementale, qui se réunit avec des élus, l'Etat et le Conseil Général ; ces réunions ont aussi lieu de façon décentralisée. La situation que vous décrivez n'est pas bonne, c'est clair ; il faut arriver à dialoguer et participer ; il ne faut pas inverser

prévention spécialisée et super-prévention ; il n'y a pas de superman qui arriverait et réglerait le problème du jour au lendemain.

Je reviens sur une question importante : je suis enseignant, c'est un peu la même situation, dans les travailleurs sociaux, la prévention spécialisée a une autre particularité, c'est quasiment le seul service qui est en liaison directe avec les jeunes dans leur milieu ; que l'on soit travailleur social, enseignant, souvent on convoque, on invite, on essaie de faire venir des jeunes ; ils ne sont en tout cas pas dans leur milieu véritablement. Je ne sais si c'est partout pareil, peut-être, je le pense, mais nous sommes souvent sollicités comme experts, pour traduire un certain nombre de choses ; une difficulté véritable et les professionnels qui sont présents vous le rediront, ils sont très souvent sollicités, au point que même par rapport à leur travail sur le terrain, c'est très compliqué de pouvoir l'assurer. C'est aussi une question importante ; il est très inquiétant qu'il n'y ait pas de concertation, mais on arrive souvent à beaucoup de concertation même en période de crise, où l'on aurait besoin de réagir avec un certain nombre de professionnels, où c'est compliqué de faire le choix.

Il y a peu de professionnels à mon avis qui sont dans une telle situation ; l'enseignant va accueillir un certain nombre de choses, certains travailleurs sociaux aussi donnent rendez-vous à un certain nombre de gens ; une mairie, même de quartier, qui est au contact, il y a une maison de quartier, mais les maisons de quartier sont peu sollicitées par exemple dans une réunion, une table ronde, alors que la prévention spécialisée est très souvent sollicitée.

Marie-Christine MICHAUD, Conseil général de la Gironde, en charge de la prévention spécialisée

Je voulais répondre à la question de Monsieur sur le lien entre les animateurs et les éducateurs de prévention spécialisée, les centres sociaux, les MJC ; en Gironde, nous sommes confrontés, comme tout le monde, à ces métiers différents qui interviennent sur le terrain, et savoir comment faire pour cohabiter, les uns et les autres, sur la question de la prise en compte des jeunes les plus en marge. Nous avons été confrontés d'abord à des questions des centres sociaux qui se trouvaient confrontés à ces publics en grande difficulté, qui du coup nous ont demandé de financer des postes d'éducateurs à l'intérieur des centres sociaux. Cette question était tout à fait importante évidemment, on ne pouvait pas la régler d'une manière aussi simple ; nous avons bien sûr rappelé que le travail auprès des jeunes dans la rue était le travail et la mission de la prévention spécialisée ; ce n'était pas la mission des centres sociaux ; en revanche, on avait grand intérêt à travailler les uns avec les autres, les uns à côté des autres sur cette question de cette jeunesse.

Nous avons donc mis en place, ce n'est pas une recette miracle car ce n'est pas très facile, ce que l'on appelle « des comités territoriaux de prévention pour la jeunesse » ; ce sont des réunions que nous animons au Conseil général, et mettons en place sur tous les territoires où le Conseil général finance de la prévention spécialisée ; nous réunissons les MJC, les centres sociaux, les centres d'animation, mais aussi tous les services des mairies qui travaillent sur ces questions de la jeunesse ainsi que les missions locales. Nous nous réunissons avec la prévention spécialisée dans les maisons départementales de la solidarité, qui sont les services en charge de l'action sociale sur le terrain ; nous travaillons sur les liens que l'on a à avoir les uns avec les autres ; ce n'est pas facile, car ce sont des conseillers d'orientation, des animateurs, des éducateurs, des assistants sociaux, des professionnels des mairies qui ont d'autres cultures, des médiateurs de rue, des correspondants de quartier, tous ces métiers qui sont souvent de nouveaux métiers aussi ; ils ont fait irruption dans le travail social et dans le travail éducatif, ils nécessitent qu'il y ait un travail en commun et en même temps confrontation sur le terrain ; ils sont aussi sujets de débats très mouvementés.

Je dis que ce n'est pas une panacée, car il est très difficile de réunir tous ces professionnels autour de la table, sur ces questions ; en même temps, nous sommes sur des terrains qui bougent beaucoup mais cela porte ses fruits ; on s'aperçoit que les gens ne se connaissent pas toujours, que les politiques ne sont pas forcément connues non plus, que les missions des uns et des autres ne sont pas forcément intégrées ; cela ne fait jamais de mal de les rappeler, de toute façon. Lors de nos réunions, c'est au moins ce que l'on fait : on partage les connaissances, on partage les informations que l'on a, on se présente, les uns et les autres, sur les territoires en question et évidemment, à un moment ou un autre, on pense que cela va porter ses fruits ; du coup, si c'est déjà cela, si ce n'est que cela, ce n'est déjà pas mal ; nous avons ce type d'expérience de manière importante depuis 4 ou 5 ans ; du coup, cela progresse ; nous avons encore une marge de progrès importante à assurer, mais c'est important.

Marie-Jo FILLERE

Vous soulignez en fait que le Conseil général a pris le parti-pris d'apporter lui-même une réponse au niveau d'un cadre de concertation et de coordination ; cela peut être effectivement un élément de réponse ; une des institutions concernées a pris cette initiative, consciente qu'il fallait donner du sens et mettre en lien les différents professionnels qui intervenaient, qui ont toute leur place au niveau de la jeunesse.

Marie-Christine MICHAUD

Oui, car on nous demande des postes dans les centres sociaux, mais c'est pareil dans les missions locales ; on nous a demandé de financer des éducateurs dans les missions locales ; les missions locales nous disent qu'elles reçoivent de plus en plus de public en grande difficulté. Les éducateurs qui vont auprès de ces publics, tous les professionnels, nous disent qu'ils ont ce type de question. Il est important du coup de confronter nos expériences, de travailler ensemble sur ces questions et en même temps, que chacun reste bien sur son champ d'intervention, pour pouvoir travailler de la meilleure manière possible sur le terrain. D'où l'importance de clarifier ce type de question.

Boumane ASSARASSI, Directeur d'une maison de quartier dans les quartiers nord de Clermont-Ferrand

Je voulais donner mon avis sur de nombreuses choses : de nombreux employeurs veulent tout et n'importe quoi ; de nombreuses municipalités veulent tout et n'importe quoi, veulent que certains animateurs jouent le rôle de parents sauveurs ; j'en profite, car nous avons là des élus ; un réel projet politique n'est pas demander tout et n'importe quoi. J'entendais mon collègue de Rouen, on nous demande d'être éducateur spécialisé, on nous demande d'être animateur, on accueille divers publics ; je travaille dans un quartier populaire, j'ai vécu aux Mureaux, j'ai travaillé 12 ans en région parisienne, c'est la même « merde » à Clermont-Ferrand ! Il y a moins de gens mais c'est la même « merde ». Je voulais en arriver à cela : des agents sous-diplômés, sous-formés, avec une crise qui s'accroît, on demande à des animateurs d'être éducateurs spécialisés ; on demande aussi à des éducateurs d'être rémunérés de moins en moins, puisqu'il y a de moins en moins d'argent, de moins en moins formés, on va leur demander de travailler la nuit également ; en terme de cohérence, bien sûr, c'est compliqué ; mon rôle est de clarifier les choses en tant qu'encadrant, directeur, de ne pas jouer le parent sauveur dès qu'il y a le feu.

Que souhaite-t-on en fait ? C'est aussi aux employeurs et aux employés de cadrer les choses ; si l'on écoute les élus (et c'est ma 8^{ème} municipalité), par moments, il faut faire tout et n'importe quoi. Le rapport à la confiance dont vous parliez tout à l'heure, cela se mérite et se préserve ; de nombreuses municipalités n'hésitent plus à embaucher des éducateurs spécialisés ; le rapport aux jeunes et à la confiance, ce sont des « balances » qui ont été employées ; on va recruter des éducateurs spécialisés qui vont travailler dans la rue, et faire remonter des informations aux municipalités. Je parlais du rapport à la confiance, là ; je change donc de sujet ; mais je m'arrête car je vais m'agacer inutilement.

Natacha PONTIUS, Directrice adjointe sur la ville de Saint-Egreve sur l'agglomération grenobloise, en charge de la coordination de la politique enfance jeunesse

Actuellement, la question que l'on se pose sur la commune, et pour le coup, il me semble que l'on est arrivé à cerner à peu près le rôle d'un animateur, le rôle d'un éducateur, on a bien compris aussi, et les élus ont évolué sur la question, que la prévention spécialisée ne peut pas et ne doit pas remplacer une politique jeunesse ; vous l'avez bien dit ; mais la question que l'on se pose maintenant est la question inverse : comment nous, commune, peut-on adapter notre politique jeunesse pour venir en aide ou en tous cas apporter des outils supplémentaires à la réalisation et l'affirmation des missions de la prévention spécialisée ? Faut-il que l'on adapte des choses ? Que l'on réfléchisse ensemble ?

Nous avons une seule éducatrice, rattachée à une association départementale, qui nous fait remonter de grosses difficultés ; elle est en difficulté en terme de réponse auprès de ce public des 16-18 ans ; ce public pose problème avec peu d'outils, des difficultés d'accès à l'emploi et du coup, collectivement, nous nous disons « nous sommes en capacité financièrement de dégager des possibilités » ; nous avons cet enjeu ; il y a eu des explosions relativement importantes ces dernières années sur les problématiques de violence, de comportement, de mineurs en situation préoccupante, et la collectivité se demande « que peut-on faire, comment peut-on aider ? » Je retourne du coup la question : nous sommes dans cette interrogation. Mais il n'y a peut-être pas de solution miracle, je ne m'y attends pas forcément.

Alain MAROIS

Personne ne va donner de solution miracle, surtout dans une situation que l'on ne connaît pas ; je veux poser en tant qu'élus les fondamentaux de notre raisonnement ; pour nous, il n'y a pas la jeunesse en général, il n'y a pas le jeune étalon, comme le mètre étalon auquel on se réfère en disant « c'est la norme » ; il y a des jeunesses, des situations géographiques, donc des réponses forcément multiples ; c'est le fondement de notre politique ; cela suppose ensuite, pour travailler, que l'on se dote d'outils, nous les avons diversifiés au niveau du Conseil général de la Gironde, avec des contrats locaux de citoyenneté, que l'on active, pour un nombre de villes limité ; il y a d'abord des réalités financières, mais ce n'est pas cela le problème ; le problème est qu'il faut, encore une fois, essayer d'avoir des outils qui s'adaptent aux situations. Nous avons la diversité des aides que l'on apporte aux collectivités pour construire leurs réponses. Parmi ces aides, nous avons choisi de territorialiser, par pôle géographique, au niveau du département, sur 5 pôles géographiques, une force de frappe, une force de soutien à l'ingénierie, de réflexion aux collectivités, aux associations, aux acteurs ; on ne le ferme pas en disant « notre seul interlocuteur, ce ne sont pas les collectivités, cela va du jeune lui-même jusqu'aux collectivités bien sûr », pour leur apporter des repères méthodologiques, pour essayer d'analyser une situation et de développer des solutions.

Dans ce cadre, je reviens aux questions qui tournent autour de la prévention spécialisée, aujourd'hui nous sommes dans une société en crise ; on entend aujourd'hui bien l'image d'une crise qui touche, y compris, le monde professionnel : c'est ce que vous dites. Nous sommes bien dans cette situation. Les barrières, les cadres que l'on peut mettre, il faut être très prudent sur ce que l'on dit ; quand je parle de ces questions, je veux bien en parler, mais imaginer que je pose devant le panneau « chantier », car c'est en permanence qu'il faut poser le panneau « chantier ». Par rapport à cela, dans un département comme le nôtre, à la fois urbain et rural, les comportements essaient, d'abord parce que les populations bougent de plus en plus, parce que la politique de la ville, le renouvellement urbain a aussi pour effet de déplacer des populations vers le monde rural, et qu'il y a mimétisme des comportements.

On se retrouve avec des communes complètement désarmées, y compris dans le monde rural, par rapport à des situations auxquelles elles ne sont pas habituées ; je vais vous faire sourire, mais cela va depuis un ami personnel, maire de la commune qui touche la mienne, professeur, militant, son ressort, ce sont ses inquiétudes, il s'inquiète et demande « mais que peut-on faire ? », c'est véridique, « j'ai 3 jeunes qui sont là tous les soirs dans une cabine téléphonique, et s'y enferment ». Je lui dis « ils sont sous la lumière, tu les vois ; quand tu ne les verras plus, quand ils seront en train de squatter, il vaudrait mieux peut-être que tu ailles discuter avec eux ». Des élus a priori qui ont des repères ont des inquiétudes et ont besoin effectivement d'avoir des contacts, de pouvoir discuter et construire avec des professionnels, d'où ce que rappelait Marie-Christine MICHAUD : quand nous mettons en place ces comités locaux, c'est une façon de tenter de faire circuler le dialogue.

Nous mettons en place ces groupes, par rapport à la prévention et ces inquiétudes, et des situations qui peuvent aller (c'est le cas d'une commune, voici quelques années, comme Pauliac, sur l'estuaire, petite commune) jusqu'au feu ; dans cette commune, on peut dire qu'il y a eu le feu effectivement, quelque part, physiquement ; c'est pourtant une petite commune, ce n'est pas la typologie classique ; il faut comprendre les inquiétudes des élus, elles sont justifiées, ils n'ont pas les outils. Nous avons essayé de mettre en place des conseillers prévention dans ces pôles territoriaux, qui ont un rôle de soutien à l'ingénierie, aux projets, aux projets des jeunes, des collectivités, des associations ; nous avons mis en place des conseillers prévention, qui sont issus de la prévention spécialisée ; il ne s'agit pas de faire des ersatz, du « Canada-dry » ou je ne sais quel faux produit ; il s'agit de soutenir les élus dans leur propre réflexion sur les outils qu'ils ont à construire car on ne s'en sortira pas, au niveau d'un département comme le nôtre ; d'ailleurs, dans la démarche, je ne crois pas que ce serait la bonne d'être prescriptif, en venant analyser et en disant « on va vous régler le problème, mettre une association prestataire qui va vous rendre le service » ; ce n'est pas notre raisonnement. C'est une piste de réponse, une piste de construction ; la seule solution pour moi est de mettre les différents professionnels autour de la table et de construire.

Par rapport aux témoignages sur les élus, honnêtement, je les comprends ; j'y ai fait allusion, parfois cela m'énerve aussi que l'on nous demande y compris tout et son contraire ; c'est aussi le reflet d'une inquiétude et quelque part d'une impuissance, d'une difficulté à faire face à une situation.

Je ne connais pas la situation, je comprends ce que vous voulez dire et je ne porterai pas de jugement ; mais quelque part, c'est quand même une image de l'état de la société aujourd'hui ; la

seule solution que nous avons essayé de mettre en place, c'était mettre des cadres de travail collectifs, et ce n'est pas facile, et vous le savez. Je reviens sur la construction de la politique jeunesse pour illustrer comment ce n'est pas facile ; cela a commencé par un auto diagnostic, un travail animé à l'intérieur des services, sans cabinet extérieur ni rien ; au bout de 2 à 3 séances, vous en faisiez partie, que décidait-on de faire ? Les professionnels du Conseil général qui n'avaient pas l'habitude de parler entre eux de ces questions au moment où l'on a construit la politique jeunesse, ont passé plusieurs séances à faire un lexique pour savoir de quoi ils parlaient quand ils mettaient un mot.

Il y a le manque de formation qui l'aggrave aujourd'hui, mais la formation enferme aussi dans des langages ; ce n'est ni facile, ni évident ; il n'y a pas de recette à cela ; la seule construction que l'on peut essayer de mettre en place, c'est faire circuler la parole et mettre en place des situations de réflexion collective.

Jacques ABEHSSERA

Sur la question des équipements qui demandent des éducateurs, dans le département des Bouches-du-Rhône, le service de l'ASE a fait le choix, depuis 1981, de développer des animateurs de prévention dans les centres sociaux, financés en totalité par le Conseil général ; ces animateurs de prévention ont une approche protection de l'enfance, s'adressent à un public 11-18 ans, ils font le lien avec la prévention spécialisée et les services sociaux du département ; c'est sûr, c'est une question de moyens, c'est peut-être un département qui a un peu plus d'argent qu'un autre, mais en tout cas, il y a 36 postes, répartis dans des centres sociaux, dont la mission est de développer des actions de prévention et de ne pas être cantonné à l'intérieur de l'équipement, mais de faire quasiment le même travail que les éducateurs de prévention, avec une approche plutôt collective.

Jonathan BATTIER, Educateur de prévention à Montluçon

Il me paraît important de répondre à la question de Monsieur, car on a pas mal tourné autour du pot ; je réponds de manière très pratique et non pas politique : ce sont deux métiers complètement différents, je ne veux pas que l'on rentre dans la guerre des métiers ; il y a un problème de moyens, je suis persuadé qu'il y a sûrement des Conseils généraux, des mairies qui prennent des animateurs au rabais et leur demandent de faire de la prévention spécialisée, nous, à Montluçon, il y a 2 métiers distincts. D'ailleurs, dans les éducateurs, il n'y a pas que des éducateurs ; je suis assistant social de formation, je trouve très bien qu'il y en ait, mais je suis travailleur social et je voudrais revenir sur les principes de la prévention qui ont été très vite balayés, cela me paraît important d'y revenir pour voir la différence des métiers ; il y a un gros travail de rue à faire, et c'est très difficile par rapport à des animateurs, qui peuvent appeler un éducateur de prévention à travailler avec un jeune, car la confiance prend énormément de temps ; on peut, pendant plusieurs semaines, juste saluer le jeune avant qu'il y ait un coucou, un clin d'œil, qu'il y ait vraiment la confiance et arriver en pompier pour un éducateur de prévention, c'est très compliqué. Je voulais déjà parler de ce cela...

Au niveau des comités qui peuvent être créés, c'est un travail de liaison avec les animateurs, avec le travail d'individus, de différentes équipes, savoir se parler ensemble, se voir régulièrement ; je passe régulièrement ; pas trop non plus, mais j'y passe pour prendre des nouvelles de tel jeune etc. Il y a aussi le côté confidentialité, anonymat ; je ne dis pas que les animateurs ne le tiennent pas, mais nous avons une formation, des stages ; ce n'est pas de la corporation du tout ; ce sont deux métiers complètement différents ; je serai incapable de partir avec 20 jeunes dans un bus, etc. Nous avons deux métiers complètement différents.

Marie-Jo FILLERE

Pour reprendre par rapport à ce qu'a dit le collègue de Montluçon, certes, il y a ce qui est de l'ordre de ce que l'on peut faire individuellement, au niveau de ce qui nous semble important dans le champ de la relation avec les autres professionnels sur un territoire ; fondamentalement, il nous semble quand même que ce n'est pas aux professionnels de réfléchir au cadre, mais que le cadre doit être déjà posé quand le professionnel arrive dans une structure, ou un minimum de cadre.

Patrick POCHON, Directeur du Pôle éducation animation de la ville de Gontreville-l'Orcher, près du Havre

Je ne vais pas rentrer dans la polémique, ce n'était pas l'objet de mon intervention ; en même temps, je suis un peu déçu de cette dernière intervention, car je voulais me satisfaire des échanges qui se faisaient autour de cette recherche, de cette volonté d'afficher la nécessité de travailler ensemble et rechercher les voies de cette coopération, dans le cadre d'un travail collectif. Je pense que c'est plutôt

vers cela qu'il faut aller, plutôt que se dire que l'on n'a pas la même formation et qu'on n'a pas à se parler ensemble ; cela n'a pas tout à fait été dit ainsi, mais je le retraduis de cette façon ; nous assumons chacun nos propos, ce n'est pas grave ; nous aurons l'occasion d'en rediscuter éventuellement. Je voulais revenir sur ce qui s'est passé cet été : un Député a considéré que les maires étaient responsables de cette incapacité à lutter contre la délinquance ; quand les maires sont agressés, j'ai le sentiment que les travailleurs territoriaux, pour ne citer qu'eux, sont forcément remis en question dans leur travail ; je trouve cela injuste ; j'en connais un certain nombre depuis de nombreuses années, des gens font de nombreux efforts, donnent de leur temps, de leur patience, de leur énergie ; on n'a pas le droit de parler des difficultés de cette façon ; ce n'est pas ainsi de toute façon que l'on va régler les problèmes.

Au moment où ces propos ont été tenus, j'ai eu un échange avec le maire de la commune sur l'approche que l'on pouvait avoir des problèmes de prévention ; forcément, à Gonfreville-l'Orcher, comme partout aujourd'hui, nous avons des soucis, du fait de la crise sociale qui s'est accentuée ; nous avons des jeunes qui sont dans de grandes difficultés. Sur la ville, nous nous sommes dits que nous avons une capacité de lutte en matière de prévention relativement solide, mais pour ce qui relève de la prévention de droit commun dès le plus jeune âge. Nous avons une intervention sociale élargie, relativement consolidée, dans le cadre de la politique de la ville ; ce seront des équipes qui feront davantage un travail d'animation sociale pour le coup, en lien avec les habitants. A l'inverse, nous avons tout un secteur sur lequel nous sommes un peu fragilisés, c'est la relation que nous pouvons essayer d'avoir avec ces jeunes qui sont dans de grandes difficultés, voire dans des actes délictueux majeurs, qui sont déjà repérés par la police, par la justice, etc.

Nous en sommes arrivés à nous dire qu'au plan local, pour poser les choses, essayer de trouver un cadre, il fallait graduer notre intervention en matière de lutte contre les actes délictueux et en matière de prévention ; je le disais tout à l'heure, droit commun, politique d'animation sociale, mais nécessité de trouver un cadre plus spécialisé, donc avec des personnels pour le coup plus compétents, avec une formation différente, rechercher comment travailler en complémentarité, pour trouver des mesures à adapter aux situations des jeunes ; il faut en même temps essayer de faire en sorte d'être partout à la fois ; c'est l'enjeu au plan local ; vous l'avez signalé tout à l'heure, il faut que les maires, les personnels, soient présents partout à tout moment, non comme des pompiers, mais comme des intervenants sociaux, professionnels, qui ont des compétences et qui peuvent faire reculer les difficultés.

Participant

Pour aller dans le même sens que mon collègue de Gonfreville l'Orcher, j'ai du mal à imaginer que l'on puisse s'attaquer à la prévention spécialisée sans regarder en aval ce qui se fait dans la prévention générale, car les gamins qui sortent à un moment du circuit de la prévention générale, il faut bien que quelqu'un s'en occupe, qu'un lien soit fait entre les deux ; il faut un pilote dans l'avion, car du coup, les compétences sont saucissonnées, cloisonnées, d'un côté le département et de l'autre côté les communes ; il serait bien que l'on réfléchisse, plutôt qu'à se demander qui est animateur, qui est éducateur, et qu'en fait, on s'en moque, car globalement, quelques-uns chez les éducateurs ont la formation DEFA (feue la formation DEFA) ; c'était une formation d'animateur ; avec un minimum de bon sens, d'intelligence, de travail en commun, on peut faire quelque chose, plutôt qu'avec des qualifications, parfois pompeuses, qui font qu'on n'arrive pas à travailler ensemble.

Laurence PAGES, Adjointe santé jeunesse et infirmière en santé scolaire

Je vais abonder dans le même sens, je vais prendre ma place d'élue, même si je suis plus terrain qu'élue, car je suis aussi infirmière en santé scolaire dans un gros établissement. Si l'on remet tout le monde à sa place, effectivement, avant de passer dans la prévention spécialisée, on a des enfants qui sont en difficulté un peu plus bas ; pour l'élue, c'est très difficile, car l'élue arrive, il a été élu, on arrive quelque part quand même, excusez-moi, et on arrive avec des services qui fonctionnent ; que ce soit au Conseil général ou dans une mairie (car je suis dans une mairie), les services fonctionnent.

La difficulté pour moi, c'est mon humble angle de vision, quand je suis arrivée avec ces services enfance-jeunesse, centres sociaux, politique de la ville, car je suis en charge de tout cela, a été de comprendre comment cela marchait ; il était hors de question pour moi d'arrêter net ce qui était fait, même si j'avais été appelée sur la liste avec un projet bien précis ; il était hors de question de pratiquer la politique de la terre brûlée. J'ai commencé à m'insérer dans le travail du service et ensuite, nous avons discuté pour positionner « mes idées » d'élue ; cela fait avancer les choses, car le

regard neuf qui arrive apporte forcément un tout petit plus ; et d'idée en idée, on en vient à travailler très conjointement, même si à un moment donné, la municipalité a basculé, que je n'étais pas forcément en adéquation avec tout.

C'est ce qui se passe dans ma ville, nous ne sommes pas trop d'accord avec la manière dont fonctionne le Conseil général ; ce qui est bien est qu'au niveau terrain au moins, on se parle, et de quoi s'aperçoit-on au niveau terrain ? Que l'on a des difficultés à nous articuler, car le levier politique est là ; c'est le plus difficile pour moi, de comprendre que le levier politique, à un moment donné, puisse prendre le pas sur la difficulté des jeunes ; honnêtement, les difficultés des jeunes n'appartiennent à personne, elles appartiennent à tout le monde et nous ne serons jamais assez nombreux pour nous en occuper. Il suffit juste de se passer le relais, les uns et les autres ; si l'on arrivait à se parler un peu mieux ... Je donne un exemple : il y a eu un observatoire sur l'enfance en danger de Montet, il n'y avait pas la ville, il n'y avait pas certaines associations ; j'ai dit : « soit, mais à la ville, on fait quand même des choses, on pilote le PRE, sport insertion, les centres sociaux, on vient en aval de certaines choses », car le Conseil général a la spécificité (je ne vous enlève rien) de la prévention spécialisée ; on ne veut pas d'éducateur spécialisé, on veut juste pouvoir prendre des relais bien précis à un moment donné, sans s'entendre dire « ouh là là, c'est au Conseil général », « ouh là là, cela vient de la ville », avec toutes les omerta que tout le monde connaît, quand le politique s'en mêle.

Il faut remettre l'élu à sa juste place ; il est vrai qu'on n'a pas 50 mains ; peut-être que notre place n'est pas les mains dans le cambouis, et je n'en suis pas certaine, car si on ne connaît pas son sujet, à mon avis, ce n'est pas bon. On pourrait en discuter des heures, mais une adéquation entre tout le monde, sans rien enlever à tout le monde, serait l'idéal. Je suis d'accord avec Monsieur ANDRIEU, chacun son métier et les difficultés des jeunes seront bien gardées. Tout à l'heure, j'entendais la réflexion d'une dame, qui disait « maintenant on a même des animateurs sport sauvegarde » ; pourquoi pas ? De toute façon, la médiation passe par l'animation ; la médiation ne peut être que de la médiation pure ; cela peut passer par un autre canal, une autre porte d'entrée ; on ne peut pas aborder le jeune que par une seule porte d'entrée ; il y en a tellement ! Ce sera l'éducateur de rue, n'importe qui ; chacun aura sa porte d'entrée ; pourquoi pas l'élu aussi ? Mais chacun a sa porte d'entrée ; on n'a pas la science infuse en matière d'appréhension des problèmes ; je pense que l'on a tout intérêt à s'écouter les uns et les autres ; autant d'idées qui arriveront comme cela. Pour l'instant, on n'a rien solutionné, de problèmes empirent ; on le voit tous à notre niveau, que ce soit dans une ville de 10.000 habitants, de 60.000 ou 100.000 habitants, les problèmes sont les mêmes et on tourne en rond avec des considérations de cloisonnement des services, et ce n'est pas bon.

Pierre-Jean ANDRIEU

Ce n'est pas tellement une réponse, mais une participation à l'échange : l'échange qui vient d'avoir lieu, soit sur le registre « on n'arrive pas à communiquer entre professionnels différents », soit « il faut communiquer et avancer », cette situation actuelle est la conséquence de choses qui ont été assez bien analysées ; depuis le début des années 80, pour le dire ainsi, face à des transformations sociales considérables (allongement de la jeunesse qui a des aspects très positifs par ailleurs, une crise sociale importante, une précarisation de l'emploi, etc.) l'Etat a traité les questions qui émergeaient dans ce mouvement de la société, sur le registre d'une addition de problèmes, et on traitait chaque problème l'un après l'autre. C'est cette dynamique qui a produit le fait que l'on soit parti dans le cadre mis en place dans les 30 Glorieuses, où en matière d'encadrement de la jeunesse pour le dire simplement, c'était relativement simple ; c'est positif, pour moi, quand je dis « encadrement » ; l'exercice de la collectivité par rapport au passage à l'âge adulte des enfants, des adolescents, des jeunes, était relativement simple ; c'était l'Education nationale, l'éducation populaire, l'éducation surveillée ; il n'y avait qu'un seul projet, le projet éducatif, au service duquel il y avait à l'école des enseignants et de l'autre côté, les travailleurs sociaux, parmi lesquels on trouvait l'éducation populaire, le travail social avec des partages entre les deux historiquement fondés ; on avait des figures de l'animateur et de l'éducateur.

A partir de 80, face à des problèmes qui étaient nouveaux, que l'on a perçus (j'étais dans des responsabilités comme chacun, on était à une place particulière) avoir très fortement contribué à l'idée que l'on était dans une crise passagère, que l'on allait sortir de là ; donc, on traitait les problèmes comme ils arrivaient ; mais c'est l'Etat qui s'est mis à tout traiter ; ce n'est plus un Etat organisateur, c'est un Etat qui traite les symptômes là où ils se produisent ; cela s'est traduit par une diversification de l'intervention sociale, avec des médiateurs, des sous-médiateurs, etc. On est dans cette situation ;

elle est compliquée, bien sûr, très compliquée ; disant cela, je dis que c'est ce que l'on a produit ; c'est nous, collectivement, la société française, qui a produit cela, à travers le mode de désignation de nos gouvernants, à travers aussi l'incapacité que nous avons eue, sans doute, collectivement, à prendre la mesure de ce qui changeait. De l'autre côté, je l'ai dit ce matin en séance plénière et je le redis là, des choses ont considérablement bougé, dont précisément que des communes, des départements, des régions, qui n'avaient que très peu de compétences concernant les jeunes, chacun avait ses compétences propres, ont construit ce que ces diverses collectivités appellent « des politiques locales », « des politiques départementales ».

Ces politiques à l'origine (j'ai vu le mouvement sur 30 ans) étaient celles-là ; au moment où nous avons travaillé au Plan, nous sommes allés voir comment tout cela se passait ; dans un premier temps, c'était pour la raison de mettre de la cohérence ; à côté de la compétence propre, on avait développé des choses, il fallait bien que cela ait un sens. Petit à petit, ces 10 dernières années, cela a changé ; quand je reprends les documents qui sont produits maintenant, que je les compare à ceux qui étaient produits dans les années 80 ou 90 par les mêmes collectivités, il y a aujourd'hui une conscience aiguë, que vous manifestez les uns et les autres, que l'on est dans une mutation très importante, que l'on n'a pas de solution ; ce que l'on a à construire, c'est une capacité collective de refaire fonctionner la succession des générations. Je le dis en ces termes, car si l'on n'a pas conscience que l'enjeu est là, c'est vraiment un enjeu de civilisation, etc., on est en permanence à s'accuser de n'avoir pas la solution ; mais non, on n'a pas la solution quand on est dans cette situation ; en même temps, il faut faire face, il faut y être ; chaque jeune a une valeur ; on ne peut pas dire « j'attends que tout cela soit devenu une grande politique et que l'on ait changé le monde » ; en même temps, il faut être là, et pour être là, il faut les démarches qui ont été indiquées.

Quelque chose de très important, je le vis en tout cas comme tel : à travers ces politiques locales, départementales, régionales, avec des modalités très différentes, c'est le retour des politiques sur les questions de jeunesse, mais des élus politiques, c'est-à-dire de nos représentants sur les questions de jeunesse ; cet investissement des élus sur les questions de jeunesse, ce n'est pas « je suis là pour gérer le service machin, j'ai mon service jeunesse, loisirs, centres d'hébergement autres », mais pour se dire « on a collectivement, dans nos collectivités, la responsabilité d'assumer quelque chose de compliqué » ; on n'a pas la solution à tout, mais il faut l'assumer, sinon on est en dehors de notre devoir d'humanité. Cela mérite effectivement que l'on s'y mette tous ; mais c'est ce qui se fait ; ce n'est pas simple, il y a des tensions, etc. ; il ne faudrait pas que l'on se dise tout d'un coup impuissants, car l'ampleur des choses à faire ne doit pas nous rendre impuissants, elle doit nous rendre modeste ; je l'entendais de mon voisin ; oui, nous n'avons pas la solution à tout, on bricole ceci ou cela, mais il faut le faire, il faut continuer à le faire.

La souffrance des professionnels est un fait que l'on ne peut pas laisser de côté, qu'il faut prendre en compte ; la souffrance ne se gère pas en disant « vous allez arrêter de souffrir » ; cela se gère dans des processus que l'on doit mettre en œuvre ensemble, dans lesquels on doit travailler à la fois sur ce qu'est la jeunesse, etc. mais on doit aussi travailler sur « qu'est-ce qu'une pratique professionnelle dans un moment historique aussi difficile que celui-là ? » Je crois beaucoup que les démarches de recherche-action, d'analyse des pratiques, sont indispensables pour que nous puissions collectivement assumer ce qui est devant nos yeux, et nous avons tous les mains dans le cambouis, chacun à notre niveau ; il faut continuer à le faire, mais pour cela, il faut vraiment s'en donner complètement les moyens ; la souffrance fait partie des choses qu'il faut gérer ; il y a d'ailleurs la souffrance des jeunes, de beaucoup de jeunes, des parents, etc.

Il faut s'enlever une illusion : on n'y arrivera pas uniquement avec des interventions professionnelles ; nous avons à repenser les formes de mobilisation sociale autour de ces questions ; si l'on pense que l'on va écumer la mer, tout seuls, avec des professionnels, même s'ils s'entendent tous bien, c'est à une autre échelle ; c'est d'ailleurs ce qui se fait ; toutes les démarches sur la parentalité, c'est le sens de cela ; ce sont les démarches de partenariat ; je n'ai jamais vu autant de démarches de partenariat entre la prévention spécialisée et les établissements scolaires, en amont. Bien sûr, l'épicentre de toutes les crises de socialisation est à l'école ; ce n'est pas à l'école parce que l'école serait responsable, mais parce que l'école est dans ce moment, tendue entre un idéal, qui n'existe plus, et de l'autre côté, des commandes qu'on lui fait, des jeunes ; c'est là qu'il faut travailler sur ces choses de manière très concrète. J'espère que tout cela à un moment donné prendra suffisamment sens pour que cela débouche sur des choses plus fortes, plus importantes ; dans le même temps, on est vraiment là et il faut continuer à le faire en prenant en compte toutes ces dimensions compliquées.

Pour témoigner ensuite de choses pratiques, dans l'association de prévention spécialisée dont je suis administrateurs, où 60 éducateurs travaillent dans 7 arrondissements de Paris, nous avons tout un mécanisme de régulation interne, de manière à réassurer en permanence les professionnels, créer les conditions pour qu'ils prennent le risque de la relation ; cela suppose que derrière, on ait des cadres très puissants ; on investit dans de l'analyse de pratiques, des réunions collectives, de l'appropriation ; ce n'est pas quelque chose qui se fait à côté de la pratique, c'est complètement intégré dans le fonctionnement de l'association ; il n'y a pas une équipe qui n'ait pas un correspondant administrateur, extérieur, qui puisse être là, qui ne remplace pas le directeur de l'association. Face à ce problème, il faut aller très loin dans l'exercice de la responsabilité et la profondeur de la responsabilité ; il faut aussi éviter de penser que l'on est coupable de tout, sinon on ne peut pas avancer avec des jeunes.

Amadou M'BAYE, Ville de Rouen

Cela fait 8 ans que je viens au Neuj Pro et voici quelques années de cela, le problème s'était posé ici dans cette même salle ; on avait déjà parlé de cette question ; on avait beaucoup parlé de la formation des animateurs ; c'était dans le cadre de la réforme des formations ; ils en avaient parlé pour inclure dedans quelques modules pour donner la possibilité aux animateurs, qui ne sont pas des éducateurs spécialisés, mais qui sont face à ces problèmes, des billes pour servir de passerelle ; c'est important, car la confiance, cela existe. J'ai une quinzaine d'animateurs qui travaillent avec moi, qui sont au contact avec ce public, qui en ont la confiance ; ce public ne se confie pas aux éducateurs spécialisés, mais se confie aux animateurs ; ils sont limités sur certaines choses ; ils connaissent leur travail dans l'animation ; mais je pense que l'on n'a pas avancé sur l'évolution de la vie ; des choses arrivent, les animateurs ne sont pas formés dans ce sens ; je disais que c'était du « corporatisme », il faut faire attention : ce que la dame du Conseil général de la Gironde a dit, c'est ce qui se passe actuellement au Conseil général de la Seine-Maritime où je participe à des réunions ; tout simplement parce que l'équipe de prévention, qui est financée par le Conseil Général a eu beaucoup de remontées ; que s'est-il passé ?

Il ne faut pas oublier que le plus souvent, les Conseils généraux, ce sont des élus des communes, et les choses remontent ; ce qui se passe aujourd'hui, c'est ce cadre de concertation dirigé par le Conseil général qui se met en place, parce que la convention va être signée ; la convention n'est pas encore signée, parce qu'il faut l'apport des communes pour y travailler. Il faut faire attention et réfléchir à comment on travaille ; on ne demande pas à être éducateur spécialisé, parce que c'est un métier, mais de l'autre côté, il faut que les centres de formation évoluent dans leur cursus pour donner plus de billes aux animateurs. J'ai la chance d'avoir fait une formation qui existait voici quelques années, où existaient des modules de formation spécialisée d'animateur ; on l'appelait « animateur socio-sportif » ; c'était spécialisé dans les quartiers ; nous avons fait des modules de prévention spécialisée ; aujourd'hui, on ne le fait plus ; j'ai cette chance, mais les autres animateurs qui sont là font ce qu'ils peuvent. Je donne un exemple à Rouen ; je disais « un éducateur spécialisé n'est pas animateur, ne doit pas faire des activités d'animation », car on perd le sens ; l'animateur ne doit pas faire non plus, mais comment allier les deux ? Il faut que l'on puisse faire des choses, car sinon on perd tout le sens de chacun dans sa mission ; c'est ce qui se passe aujourd'hui ; on parle de la délinquance, dans ce domaine, les jeunes ont besoin d'être aidés, qui vont-ils voir ? Les animateurs, et les éducateurs n'ont pas cette capacité à faire certaines choses ; si l'on travaille dans le même sens, je pense que tout le monde va y gagner ; c'est ce que je voulais dire, il faut trouver une solution pour que tout le monde puisse travailler ensemble et ne pas avoir peur de l'autre.

Patrick CARK, Responsable du Service jeunesse à la ville de La Courneuve

Je suis content de venir ici, je vois que dans certaines régions, il y a des cadres politiques clairs, par rapport à la prévention spécialisée ; il y a des territoires où c'est bien plus complexe, où l'on a des difficultés en terme de financement, des tensions politiques ; au niveau de la ville, nous finançons des postes sur la prévention spécialisée, pendant des années nous n'avons pas eu de retour, ou très peu ; les discussions entre les élus étaient un peu tendues. J'ai l'impression que l'on prend un virage et je crois qu'il en va de l'intérêt général de pouvoir prendre en charge ces jeunes ; quand je dis « ces jeunes », il y a des publics différents, il n'y a pas un public qui a complètement sombré dans la délinquance et un autre qui se porte bien, fait des études, etc., on a aussi des publics à la marge, au bord de sombrer, qui fréquentent les structures jeunesse ; d'autres ne les fréquentent plus du tout, ont complètement sombré, mais ils ont parfois envie de revenir dans le droit commun.

On ne peut plus se contenter au niveau des animateurs et des éducateurs de travailler les uns à côté des autres, ce n'est pas possible ; à un moment donné, il faut aussi que l'on puisse construire

ensemble ; mes animateurs, je refuse qu'ils me disent « je ne suis pas éducateur spécialisé » ; quelque part, par rapport au public que vous recevez, vous êtes un peu éducateur spécialisé. Je refuse d'entendre les éducateurs spécialisés me dire « nous avons un métier à part, la confidentialité, on ne peut pas travailler ensemble, on veut bien vous voir de temps en temps et vous donner quelques informations, mais c'est tout », non, il faut que l'on construise ensemble. C'est ce que nous avons commencé à faire au niveau du territoire de la ville ; je pense que c'est la bonne voie, que c'est un virage important ; maintenant, ce n'est ni facile ni simple ; je peux vous donner un exemple, nous avons réussi à mettre un séjour en place avec une équipe qui comprenait un animateur sportif, un animateur de l'enfance, un animateur jeunesse, un animateur d'éducation spécialisée, les parents, nous avons travaillé, cela a conduit à des choses plutôt intéressantes ; nous allons maintenant travailler sur le public de « décrocheurs » pour essayer de mettre en place un dispositif d'accueil où tout le monde travaillera ensemble et essaiera de trouver des solutions ; c'est loin d'être gagné, il y a beaucoup de choses à faire ; pour pouvoir y arriver, il faut que tout le monde se mette autour de la table, au niveau des politiques mais aussi au niveau des agents de terrain.

Julie GUYOMARD, Mission jeunesse de la ville de Rennes

Je voulais intervenir après Monsieur l'éducateur, sur cette notion du critère du travail dans la rue pour justifier la frontière des métiers. A Rennes, nous avons depuis quelques années développé une nouvelle intervention, portée par des animateurs socio-culturels dans les espaces publics, qui ne sont donc pas rattachés à des structures d'animation, dont le lieu de travail est la rue, dont le mode d'intervention est la déambulation et « l'aller vers » les publics dans les espaces publics ; le présupposé de cette mission était que tous les jeunes présents dans les espaces publics n'avaient pas forcément des problèmes, que leur présence dans les espaces publics n'était pas nécessairement problématique, que la question de leur accès aux loisirs, l'enjeu de mettre en vis à vis de ces jeunes un adulte bienveillant, qui vienne simplement nouer la relation pour interroger la question de l'accessibilité au loisir, nous paraissait relever du champ de compétence, non pas de la ville, car la ville à Rennes n'a pas de service en régie, mais travaille avec des associations d'éducation populaire ; cela nous paraissait relever de la compétence et de ce que les associations d'éducation populaire devaient investir comme nouveau champ d'intervention, comme nouvelle modalité de travail.

Du coup, le critère de la rue est bien tombé pour faire la différence entre les deux métiers, et on a bien concrètement sur le terrain rencontré cette question de façon récurrente de la frontière des métiers. Je vous rejoins sur le fait que ces publics, en amont, en aval, à un moment de leur existence, un peu avant, un peu après, ce sont les mêmes ; les gens savent qu'ils travaillent tous au bénéfice des jeunes ; je pense aussi que les compétences cadres du Conseil général, protection de l'enfance, et des villes qui missionnent les associations sur l'animation générale, nous permettent d'y voir clair, grosso modo, et les articulations de se faire de façon cohérente. Ce qui restait pour moi et qui continue d'achopper, c'est votre intervention qui l'a pointé, c'est bien la question : puisque la durée de la jeunesse s'allonge, on est jeune encore à 18, 25 ans, et les problématiques que l'on va venir poser devant les animateurs sont un peu plus compliquées, ne relèvent pas forcément du champ des loisirs ; puisqu'il y a cela, il y a quand même bien quelque chose qui continue d'achopper dans ce débat, c'est la question de la valorisation du travail de l'animateur par rapport à celui d'éducateur spécialisé, notamment quand dans les missions des animateurs, on retrouve bien cette notion d'aller vers, hors structure, de la prise de risque, d'entrée en relation dans des espaces un peu compliqués, et de se colleter des situations individuelles compliquées. Les instances de travail dont il a été question peuvent constituer des cadres où l'on vient travailler cela ; c'est aussi différent d'un territoire à l'autre ; on voit bien que la prévention spécialisée n'est pas missionnée de la même façon, elle n'affiche pas des missions identiques sur tous les territoires ; cela doit se travailler au cas par cas. Il n'empêche que cette question de la valorisation du travail des animateurs, de la reconnaissance de leur statut et de leur salaire continue bien d'achopper.

Amadou M'BAYE

J'ai dû mal m'exprimer, l'idée n'était pas de faire du corporatisme, je déteste cela ; je voulais dire qu'il faut travailler ensemble ; c'est clair, net et précis ; quand un jeune rejette toutes les institutions, on essaie de faire un travail de mobilisation pour qu'il aille vers les institutions ; l'inverse est vrai aussi ; des animateurs viennent nous chercher, c'est pourquoi j'ai été surpris quand vous avez parlé la 1^{ère} fois, et nous dire « ce jeune, tu l'as vu ? Je ne le sens pas trop bien » ; bien sûr qu'il faut échanger, il faut absolument que l'on travaille ensemble, bien évidemment. Mon propos, c'était pour que les maisons de quartier, etc., aient aussi des gens bien formés, que l'on ne demande pas à n'importe qui de faire n'importe quoi, des fiches de postes plus précises ; je voulais revenir là-dessus et rappeler, je

le disais, que nous n'avons pas de lieu d'accueil. Si le terrain était bien maillé, qu'il y avait plus de moyens, à la rigueur, les animateurs n'auraient peut-être pas ces difficultés ; car l'éducateur de rue irait vers ces personnes en difficulté ; si elles le rejettent, on ne peut pas les forcer non plus, mais c'est un autre débat.

Valérie BEGUET, Chef du service jeunesse du Conseil général du Bas-Rhin

Au niveau de la prévention spécialisée, pour avoir un peu de contexte, nous avons une dizaine d'associations de prévention spécialisée, essentiellement sur la communauté urbaine de Strasbourg, pour tout le reste, il n'y a pas de prévention spécialisée. Ces associations sont financées exclusivement par le Conseil général, qui co-finance aussi des postes d'animateurs jeunes dans les communautés de communes de tout le département. Je voudrais rebondir sur différentes choses : ces fameuses frontières entre la prévention spécialisée chez nous, qui dépend du social, et ces animateurs jeunes qui dépendent du service jeunesse, sont poreuses forcément ; cela a été dit à de nombreuses reprises, un animateur est un agent de prévention primaire ; la prévention au sens général est essentielle. Il faut reconnaître aussi qu'ils font un travail, avec les moyens qu'ils ont : souvent, leur difficulté est le relais, ils ne connaissent pas le relais ; mais c'est pareil pour l'inverse ; les éducateurs qui sont déjà dans de la prévention secondaire, donc de la prise en charge, ne connaissent peut-être pas parfois aussi le relais et ce que peuvent leur apporter les animateurs dans les structures socio-éducatives, les espaces jeunes ou autres.

Monsieur parlait de formation d'animateur : au Conseil général du Bas-Rhin, au sein du service jeunesse, nous avons une mission d'éducation à la santé et à la citoyenneté, et nous intervenons ; nous sommes allés voir les écoles de formation, que ce soit d'animateur, BPJEPS, DJEPS et autres, que des travailleurs sociaux ; nous allons travailler avec eux sur : qu'est-ce que l'adolescence ? Nous avons une compétence prévention des conduites à risque pendant très longtemps, que nous avons ouvert maintenant au champ de la santé et de la citoyenneté ; de qui parle-t-on ? Qu'est-ce qu'un ado aujourd'hui ? Qu'est-ce qu'un jeune ? Donc, toutes ces terminologies, et aussi : qui est le relais de proximité ? A qui pouvez-vous faire appel, suivant où vous travaillez ? Qui peut vous aider face à un jeune en difficulté ? A la fois, il y a de la méconnaissance, de la méfiance, toutes ces histoires de cadre politique mais pour revenir à ce que disait quelqu'un tout à l'heure, nous avons des schémas très différents et nous le voyons bien, dans le Bas Rhin, d'un territoire à un autre ; car ce sont des questions de personnes, de structures, de qui assure sur le terrain à ce moment.

Par rapport au titre, « la structuration des services jeunesse », pour moi le service jeunesse n'incarne pas la politique jeunesse ; la politique jeunesse chez nous est transversale, alors que la prévention spécialisée chez nous, qu'elle soit chez le social ou chez la jeunesse, nous travaillons ensemble ; aujourd'hui, ce sont plus des approches géographiques et de territoire qui me paraissent être les approches les plus pertinentes, en tout cas aujourd'hui.

Dominique TAJANA, Directrice de la mission locale de Moulins

Je dirige une mission locale dans l'Allier et nous avons mis en place un groupe de travail sur les jeunes en grande précarité, dans lequel il y a la prévention spécialisée bien sûr, les foyers de jeunes travailleurs, le CHRS et tous les centres de toxicomanie et alcoolologie ; cela fonctionne assez bien et nous permet de travailler ensemble sur les différentes problématiques ; en revanche, nous avons une difficulté et vous avez évoqué quelque chose qui m'intéresse, ce sont les actions de mobilisation ; vous en parlez, qui ont été mises en place dans les Bouches-du-Rhône, pouvez-vous nous en parler un peu plus ?

Jacques ABHESERA

A Marseille, nous avons passé des conventions avec la mission locale de Marseille ; un éducateur de prévention spécialisée fait un accueil spécialisé par semaine dans chaque antenne, une cinquantaine à Marseille ; parallèlement, sur les publics qui relèvent d'une action de mobilisation, nous travaillons actuellement sur un projet avec le service jeunesse et le service des sports du Conseil général, l'école de la 2^{ème} chance, la mission locale de Marseille sur une action de mobilisation par le sport ; une première phase de socialisation donc, nous accueillons les jeunes sans statut, ils auront un statut de prévention spécialisée, nous faisons un travail d'accompagnement et passons ensuite sur une phase de préqualification et ensuite, ils rentrent sur un statut de formation professionnelle, avec des modules d'étape, en lien avec l'école de la 2^{ème} chance ; nous passons ensuite à une formation qualifiante, l'objectif étant l'emploi. C'est un exemple, la mission locale joue le jeu, elle donne la formation sur la première phase aux conseillers d'insertion qui vont repérer des jeunes, pas prêts pour entrer en préqualification ou en qualification mais dont le profil nécessite une phase de mobilisation ; nous

allons utiliser le sport comme support, nous ferons de l'accompagnement socio-éducatif en même temps, pour traiter les problèmes périphériques, l'objectif étant de les accompagner vers une phase de préqualification.

Dominique TAJANA

Et vous avez un financement spécifique pour faire cela ? Comment faites-vous ?

Jacques ABHESERA

Conseil général, politique de la ville, Région, Europe.

Grégory BRECHET, Educateur de prévention dans l'Allier à Moulins

J'ai travaillé à Montluçon aussi, comme mon collègue ; j'ai écouté pas mal de choses très intéressantes ; je viens du circuit de l'animation, quelqu'un l'a souligné tout à l'heure ; je suis assez étonné par certains propos ; je les comprends : j'ai travaillé à Clermont-Ferrand ; je tiens à souligner qu'éducateur de prévention spécialisée, dans les principes, à un moment donné, il y a aussi ce fameux partenariat ; c'est peut-être spécifique à l'Allier, j'ai entendu des chiffres énormes, je ne sais plus de combien est l'équipe prévention, mais nous sommes 12 dans l'Allier ; il faut relativiser ; mais les problèmes ne sont pas moindres, peut-être en quantité, c'est sûr, nous n'avons pas du tout le même nombre de populations, en revanche, sur des faits de quartier où ils peuvent avoir des soucis, nous avons aussi des maisons de quartier, et le nombre de personnes qui peuvent poser souci, cela peut être le même.

Je suis étonné qu'il n'y ait pas ce rapprochement ; cela fait partie du réseau de chacun, et la volonté de travailler sur des problématiques ; personnellement, je ne vois pas comment je pourrais ne pas travailler en partenariat, en passage de relais également, car nos missions, ce sont aussi les relais, y compris avec les services jeunesse, car je pense que nous sommes intimement complémentaires. Je ne suis pas neutre, car j'ai aussi travaillé dans l'animation, j'ai pas mal milité aussi pour la revalorisation, y compris des salaires, mais aussi des formations, qu'elles soient reconnues professionnelles, qu'il y ait des complémentarités dans les modules, dans les fonctions. On se trouve maintenant, sur certains territoires, c'est vrai que l'on doit aller vers la rencontre, qui n'est pas toujours facile, face à d'autres intervenants qui commencent à le faire : médiateurs de quartier, adultes relais sur certains collèges ; on arrive avec une multiplicité de pratiques, des personnes pas forcément formées, on l'a déjà souligné, il est vrai que certains secteurs sont compliqués et pour travailler, je pense que cela passe forcément par la coordination, par des actions communes. J'ai entendu tout à l'heure qu'un éducateur spécialisé ne devait pas faire d'animation ; je ne suis pas tout à fait d'accord, car l'animation sert aussi pour le relationnel, la confiance, etc. J'entends « prévention de la délinquance », et je ne suis pas tout à fait d'accord ; bien sûr, dans mon métier, j'essaie de lutter contre la délinquance, en faisant de la prévention « primaire » ; à partir du moment où on a la libre adhésion, que la personne ne veut pas, elle est dans la délinquance, ce n'est plus mon public ; je ne suis pas policier non plus, ni agent municipal ; à un moment donné, on n'a pas de baguette magique, et c'est bien dommage.

Une simple anecdote : sur mon quartier, à un moment donné, on me disait « il y a du bruit à 23 heures avec les mobylettes, il faut faire quelque chose » ; mais est-ce vraiment de mon ressort de faire quelque chose ? Si je les connais, je veux bien le lendemain venir parler avec eux, mais parfois, c'est compliqué, les publics et les problématiques que l'on a ; il est vrai que les 11-25 ans, c'est très variable ; la grosse difficulté est effectivement sur les 16-18 ans et j'allongerai : 16-22, 23 ans, par rapport au peu de dispositifs existants et par rapport à la crise que l'on connaît actuellement.

Laurence PAGES, Adjointe santé jeunesse et infirmière en santé scolaire

Monsieur MAROIS, vous avez parlé tout à l'heure d'une charte jeunesse, cela résonne, c'est bien comme idée en tout cas ; qu'avez-vous mis dedans ? Quels co-signataires ? Quelle diffusion ? Quel public ? Comment vous l'avez réfléchi ? Pourquoi êtes-vous partie de cela pour votre projet jeunesse ?

Alain MAROIS

A vouloir simplifier les choses, vous m'amenez à préciser ; j'ai agrégé deux démarches successives sous le vocable « charte jeunesse » ; nous avons dans un premier temps construit un manifeste, le manifeste du Conseil général pour la jeunesse ; nous l'avons construit par le travail interne, mais aussi par un travail qui a été ouvert par rapport au premier travail de terrain, de consultation, que nous

avons eu à cette époque. Ce manifeste, c'est la réaffirmation des valeurs ; c'est aujourd'hui une démarche qui devient tellement bateau, mais elle est absolument essentielle ; que fait-on ensemble, qu'est-ce qui nous mobilise ? C'est d'abord rappeler les valeurs et des principes fondateurs. J'en redonne un parmi d'autres ; les valeurs sont les valeurs fondatrices de la République de notre point de vue, une certaine vision humaniste de l'homme forcément pour ce qui nous concerne, en particulier le fait que le jeune étant un être en devenir, on pose que l'on veut l'aider à construire son autonomie, à trouver son propre parcours, en avoir les moyens, les chances.

Nous avons posé par exemple, j'y ai fait allusion, le fait qu'il n'y avait pas de parcours type, que la normalité aujourd'hui est le tâtonnement et le repositionnement ; cela nous semblait important ; ma génération (en plus, formation d'enseignant, instituteur et compagnie) est telle, on est tellement sur « voilà à quoi on doit arriver » que tous ceux qui n'y sont pas, forcément, quelque chose n'a pas bien marché ; en renversant cela, nous avons dit : « non, aujourd'hui, la normalité, ou ce qui est ordinaire, ce n'est même pas la normalité, puisqu'il n'y a pas d'idée de norme aujourd'hui, mais le repositionnement, le tâtonnement ». Mais cela induit sur le plan de l'action bien des choses. Cela a été le manifeste, je répète, des valeurs, des principes qui ont été posés, et bien sûr quelques objectifs majeures en matière politique pour le Conseil général, pour notre institution ; cet ensemble était le manifeste. Ensuite, on a posé le fait que l'on n'intervenait pas en prescripteurs sur le terrain, dans le cadre d'une compétence, mais comme un acteur de terrain ; aujourd'hui, ce qui était important était la dynamisation des territoires, les dynamiques. Je reviens à quelques éclairages qui ont été donnés. Mais aussi, la cohérence des acteurs ; Monsieur ANDRIEU a bien dit comment s'est délité le rôle de l'Etat ; je suis défenseur aujourd'hui de la décentralisation, mais il faut voir aussi que la pièce a son revers.

Sur le terrain aujourd'hui, la Caisse d'allocations familiales arrivait avec ses dispositifs, la MSA avec les siens, l'Etat avec des prescriptions, des dispositifs financés, non financés, et aujourd'hui, de plus en plus dans la prescription, des financements pour l'expérimentation et après vous verrez, et le Conseil général arrivait aussi avec ses propres dispositifs ; une illisibilité, pas forcément une efficacité en terme d'action ; l'objectif de la charte a été au niveau des institutions, là encore de se redire les valeurs que l'on avait en commun, les principes que l'on portait en commun et les axes de travail que l'on se donnait. Une confusion n'a pas été levée tout de suite, elle est apparue au bout d'un an ou deux, on ne l'avait pas suffisamment explicitée, c'était : quelque part, est-ce qu'une action portée au niveau de la charte est une action de tous les partenaires ? Avec tous les problèmes après : qui porte, qui est moteur ? On s'était fixé des objectifs ; alors qu'aujourd'hui, dans la 2^{ème} version de la charte, qui a été travaillée techniquement, on est plus sur : que peut faire chaque partenaire, à quoi s'engage-t-il sur tel objectif ?

C'est le cadre de travail que nous avons posé, qui nous pose un problème très concret aujourd'hui, c'est-à-dire que le travail est terminé ; pour être clair, la charte est présidée à tour de rôle par une des 5 institutions ; l'Etat est pour nous un partenaire de la charte ; en tant que représentant ici de la parole du Conseil général de la Gironde, je refuse que l'Etat soit prescripteur, non pas que je refuse l'autorité de l'Etat, mais être prescripteur sans donner les moyens et sans les continuités des politiques, je refuse, nous refusons ; l'ambiguïté aujourd'hui est que nous avons un Etat en Gironde qui, pendant 5 ans, la première période, a complètement intégré la démarche, a joué le jeu ; les dispositifs de la charte étaient des dispositifs dans lesquels il se situait ; il avait ses propres dispositifs, qu'on n'a jamais contestés, les conférences qui marchent plus ou moins, les commissions qui marchent plus ou moins ; nous y allons, nous travaillons, nous n'avons aucun état d'âme ; c'est un dispositif d'Etat ; mais la charte est un dispositif volontaire.

Nous avons aujourd'hui un Etat qui, maintenant que ce travail est fait, veut le récupérer sous l'étiquette « chef de file Etat » ; cela nous pose quelques problèmes et je ne sais pas quel va être l'avenir de notre partenariat, qui n'est donc pas si idéal que cela ; rien n'est jamais idéal. C'est le cadre que nous avons posé au niveau départemental ; nous l'avons appuyé d'expérimentations sur le terrain ; il ne suffisait pas de décréter, il y avait quand même une forte culture de relations et d'échanges entre la Caisse d'allocations familiales, la MSA et le Conseil général, mais ce n'était pas suffisant ; il a fallu, c'est pareil, faire des formations communes des agents, expliquer ce qu'était la charte, faire des formations communes sur « qui fait quoi », les compétences des uns et des autres, des formations par rapport à des objectifs.

L'objectif de la première année de travail était très opérationnel, car c'était pour nous un préalable, on ne pouvait pas travailler sans les jeunes ; l'objectif était à la fois un questionnement, des problèmes de formation, des problèmes de méthodologie, c'était « comment recueillir la parole des jeunes ? » car quand on pose la question, il y a la légitimité de la parole, le poids qu'on lui donne, etc. Nous avons posé ce cadre de travail que nous avons décliné ensuite sur le terrain à travers 5 expérimentations, que nous voulons décliner à l'avenir sur des objectifs qui sont posés sur les 3 ans à venir. Nous ne sommes pas dans une situation idéale, je le réprecise bien ; nous sommes dans de l'organisationnel entre institutions qui évoluent, je pense à l'Etat, très fortement dans son positionnement sur certaines questions, et nous sommes aussi dans l'humain, que l'on retrouve, et c'est bien heureux quelque part, à tous les coins de ce dispositif.

Marie-Jo FILLERE

Vu l'heure, nous allons arrêter là les questions ; qui veut conclure ?

Alain MAROIS

Un mot sur la question du cadre ; agir, c'est important, c'est bien d'être dans l'action, mais je crois qu'il est important aussi de contribuer à définir le cadre, et dire à la hiérarchie, aux instances politiques de définir le cadre ; c'est à tous les niveaux de la chaîne, cela ne doit pas venir d'en haut, en descendant ; vous avez, nous avons le pouvoir de le faire de la même manière.

Marie-Jo FILLERE

Merci à vous tous qui avez contribué à la richesse de ce débat ; bonne continuation au NEUJ PRO de l'Allier.